



Choisir son avenir

5 janvier 2021

Centre d'orientation
& d'examens psychologiques

18 rue de Varenne
75007 Paris
Tél : 01 44 39 74 10
contact@corep-orientation.org
www.corep-orientation.org

« La persévérance scolaire et l'orientation des jeunes : un enjeu de société »

- **L'association, le but poursuivi ?**

Le COREP est le Centre d'Orientation et d'Examens Psychologiques.

Il s'agit d'une association à but non lucratif, créée il y a 80 ans par la SPAEEM, Société de Protection des Apprentis et des Enfants Employés dans les Manufactures, elle-même fondée en 1866 et reconnue d'Utilité Publique.

Sa mission : aider les jeunes à choisir leur orientation scolaire et post-bac et lutter contre le décrochage scolaire. Le COREP fonctionne avec des psychologues qui identifient et analysent les atouts et les difficultés des enfants que les écoles ou les parents leur adressent. Ils les accompagnent pour choisir en connaissance de cause la meilleure orientation pour leur avenir scolaire et professionnel ou le meilleur accompagnement scolaire adapté à chaque situation ou difficulté d'apprentissage.

Le COREP permet ainsi aux jeunes d'effectuer les meilleurs choix dans leur parcours et d'éviter le risque d'échec et d'exclusion.

Il s'adresse aussi bien à ceux qui ont de nombreux talents et un choix large d'orientation possible qu'à ceux qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages.

Les psychologues interviennent soit au Centre, si la demande est initiée par les jeunes ou leurs parents, soit dans les établissements scolaires à la demande de l'équipe enseignante.

- **Quels enfants ? quel âge ?**

Le COREP s'adresse à tout jeune (de 5 à 28 ans), sans exception ni discrimination, de la grande section de maternelle au post-Bac qui a besoin d'être éclairé et guidé dans ses choix scolaires, universitaires ou professionnels. Chaque année, 2200 jeunes y bénéficient de conseils personnalisés et d'une aide à l'orientation.

Les jeunes viennent pour la moitié de l'enseignement public et pour l'autre des écoles privées.

Le COREP est basé à Paris mais reçoit aussi des jeunes de la France entière. Il propose ses prestations en contrepartie d'une participation financière limitée, motivée par son statut associatif. Il dispose d'une Commission Sociale qui permet de financer tout ou partie des bilans des jeunes issus de familles économiquement fragiles (hors adhésion à l'association).

- **Comment intervient le COREP ?**

En fonction du contexte scolaire et familial, les psychologues cliniciens réalisent des bilans d'orientation, des bilans psychologiques et des bilans neuropsychologiques. Les bilans peuvent comprendre des questionnaires d'intérêts personnels et professionnels, des tests d'aptitudes, des tests d'efficiences (échelles de Wechsler - WISC ou WAIS) et/ou des épreuves neuropsychologiques complémentaires.

La démarche permet de révéler les compétences, motivations et aspirations du jeune mais aussi ses éventuelles inadaptations face aux apprentissages et aux exigences scolaires, afin de proposer une meilleure adéquation à la scolarité ou à l'orientation.

- **Bilan psychopédagogique ou bilan de compétences ?**

Un bilan réalisé par le COREP peut être comparé à un bilan de compétences proposé dans la vie professionnelle.

Au cours du bilan, le jeune est amené à s'interroger sur les grandes thématiques suivantes : « qui suis-je ? », « quelle est mon histoire ? », pour trouver des réponses satisfaisantes à la question essentielle pour son avenir : « où ai-je envie d'aller ? » et « où puis-je aller ? ».

Le bilan se fait alors par rapport à son développement personnel, son parcours scolaire et son contexte social et familial.

- **Une demande publique qui s'accélère.**

La prise de conscience générale des difficultés de l'emploi des jeunes, devenu une véritable préoccupation nationale, s'accompagne d'un intérêt croissant pour la qualité de l'orientation des jeunes et son efficacité.

La réforme du Lycée a fait entrer officiellement cette problématique dans les programmes : les jeunes - et leurs familles - sont donc confrontés directement à la question de leur avenir : cette situation anxiogène les pousse à chercher de l'aide.

Par ailleurs, la variété croissante des parcours scolaires et d'études supérieures, les nombreuses passerelles entre les différentes filières, rendent plus que jamais nécessaire l'accompagnement de professionnels pour se repérer.

La crise sanitaire de 2020 a également fortement augmenté cette anxiété face aux choix mais semble aussi avoir creusé l'écart entre les jeunes en terme d'inégalité scolaire et à terme l'égalité des chances d'accéder à une formation choisie.

- **Une équipe de psychologues.**

L'équipe est constituée d'une quinzaine de psychologues cliniciens, spécialisés dans l'orientation et l'identification des troubles de l'apprentissage. Leur formation, leur expérience et

leur implication personnelle leur permettent un travail de grande qualité, reconnue par les établissements scolaires et les familles.

Leur expertise couvre les domaines suivants :

- L'évaluation.
 - L'écoute clinique, la capacité à appréhender le contexte familial.
 - L'utilisation d'outils d'approche psychologique, psychométrique (tests d'aptitudes, questionnaires d'intérêt...) et/ou neuropsychologiques.
 - La connaissance du système éducatif, des parcours scolaires, des formations, des établissements scolaires, des « passerelles », des adaptations nécessaires aux élèves à besoins éducatifs particuliers...
 - La connaissance des métiers et des grands secteurs professionnels.
- ***Dans quel cas peut-on bénéficier des services du COREP ?***

Quatre cas de figure principaux :

1. l'orientation scolaire pour le Lycée (choix de filières, d'options, d'enseignements de spécialités...)

En 3ème et seconde, les jeunes s'interrogent sur les choix qui s'offrent à eux. Ils ont du mal à se projeter et peuvent être inquiets pour leur avenir.

Le COREP propose alors un bilan d'orientation dont l'objectif est de mettre en avant les concordances entre les aptitudes et les centres d'intérêt exprimés afin d'amener le jeune à se retrouver dans les différentes filières de formation et à construire son projet personnel.

Les bilans sont effectués dans les locaux du COREP, 18 rue de Varenne, Paris 7^{ème}, en deux temps :

- 3 heures de passation de tests, en petit groupe d'élèves du même niveau
- 1 heure 30 d'entretien individuel, quelques jours après, du psychologue avec l'adolescent seul, puis avec ses parents.

Ils peuvent aussi se dérouler au sein des établissements scolaires. Le travail réalisé avec les psychologues du COREP permet alors aussi de cerner le fonctionnement de l'élève par rapport à son niveau de classe et de mettre en avant ses potentialités ou éventuellement ses fragilités pour y remédier. Cet éclairage extérieur est précieux pour les jeunes, les familles et l'équipe enseignante et permet de prendre de concert les meilleures décisions d'avenir.

2. l'orientation post-bac (que faire après la Terminale ? comment changer d'orientation dans les premières années d'enseignement post-bac ? ...)

Le système Parcoursup oblige les jeunes de Terminale à déterminer très tôt dans l'année leurs choix de formation pour l'après bac. Il est conseillé de mener cette réflexion dès la classe de Première pour être en mesure d'inscrire ses choix à temps dans le système informatique mis en place par les pouvoirs publics.

Le bilan d'orientation proposé par le COREP permet d'initier cette démarche et de mettre en projet le jeune pour ce choix décisif. Le COREP l'accompagne dans une réflexion en amont, qui part d'une meilleure connaissance de lui-même et une identification de ses aptitudes et

motivations. Il pourra ainsi mieux cibler ses recherches d'information, et participer plus efficacement aux salons et journées portes ouvertes pour affiner son choix.

Ce bilan se compose également d'une session de tests de 3 heures, suivie d'un entretien d'1 heure 30 quelques jours après avec le psychologue, pour restituer les résultats au jeune et à ses parents, et grâce à un dialogue d'approfondissement, préconiser des pistes d'orientation.

3. **la situation de crise, de décrochage ou de démotivation...**

Certains jeunes traversent, à un moment ou à un autre, une situation de blocage ou d'échec scolaire. Un **bilan psychologique** permettra de comprendre les causes de ces difficultés (troubles des apprentissages, précocité, inhibitions...) pour y remédier.

Le bilan identifiera clairement les compétences et les motivations du jeune. Cette approche individuelle de l'élève aide à répondre aux questionnements de la famille et de l'équipe éducative. Le travail effectué amène le psychologue à proposer des parcours scolaires adaptés au jeune en tenant compte de ses capacités, ses talents et de ses centres d'intérêts, mais aussi de son environnement familial et de sa situation psychologique.

Il s'agit d'une approche individuelle, où l'élève est reçu pendant une demi-journée de 4 heures par un psychologue. Il passe des tests d'aptitudes et d'efficience intellectuelle ainsi que des questionnaires d'intérêt, suivant son âge.

Ces tests sont complétés par des temps d'entretien avec le psychologue.

La restitution du bilan a lieu quelques jours après, avec le même psychologue, au cours d'un entretien d'environ 1H30 avec le jeune et ses parents.

Si des problèmes particuliers (psychologiques, troubles de l'apprentissage, précocités etc.) apparaissent, des soutiens (psychologiques, psychopédagogiques, en orthophonie, en psychomotricité, en ergothérapie...) peuvent être recommandés et des noms de spécialistes extérieurs proposés.

Ces bilans constituent un moyen efficace de sortie de crise et de remotivation.

4. **L'identification et la compréhension des difficultés scolaires**

Certains enfants ou adolescents peuvent présenter des difficultés scolaires qui amènent l'équipe pédagogique ou les parents à s'interroger sur la présence d'éventuels troubles des apprentissages.

Un **bilan neuropsychologique** peut permettre de diagnostiquer ces troubles des apprentissages et de mettre en place, si besoin, des aides et aménagements pédagogiques adaptés afin que l'enfant ou le jeune puisse poursuivre sa scolarité dans les meilleures conditions possibles, au sein d'un environnement tenant compte de ses compétences et de ses fragilités.

Ce bilan est réalisé de manière individuelle sur deux séances de 2h. L'enfant ou le jeune est reçu avec ses parents pour un entretien initial reprenant son parcours scolaire et les éventuelles difficultés repérées au quotidien (apprentissage, comportement, gestion des

émotions). Cet échange est suivi par la passation d'une échelle d'efficacité intellectuelle, permettant de mettre en évidence le profil cognitif de l'enfant ou du jeune. La passation de tests neuropsychologiques complémentaires est réalisée dans un second temps et permet d'évaluer plus précisément les capacités cognitives dans différents domaines, tels que l'attention, la mémoire, le langage oral et écrit, la motricité fine (geste, écriture), le repérage dans l'espace... Cette séance peut être enrichie par des questionnaires complétés par les parents et/ou l'équipe pédagogique.

La restitution du bilan a lieu quelques jours après, au cours d'un entretien d'1h avec l'enfant ou le jeune et ses parents. Lors de celle-ci, le psychologue reprend l'ensemble des résultats obtenus aux différents tests, et peut recommander des prises en charge adaptées si nécessaire et/ou des aménagements pédagogiques en concertation avec l'équipe enseignante.

Le bilan neuropsychologique peut permettre de mieux comprendre certaines fragilités présentées par l'enfant ou le jeune, de lui redonner confiance en lui et de l'orienter vers des professionnels qui pourraient l'aider.

- ***Mieux se connaître, pour mieux choisir son avenir et mieux s'épanouir.***

Le COREP donne des outils aux jeunes pour être au centre de la construction de leur projet de vie, donc d'un projet scolaire puis professionnel épanouissant, en adéquation avec leurs aptitudes et leurs centres d'intérêt.

L'orientation et la persévérance scolaire des jeunes est un enjeu de société : une bonne orientation et la lutte contre le décrochage scolaire conditionne une insertion réussie dans la vie professionnelle et la société. Elle est facteur de bien-être et de progrès.

Contact presse :

Hervé RIME, Directeur.

01 44 39 74 10

06 18 00 12 48

herve.rime@corep-orientation.org

Information pour le public : contact@corep-orientation.org

18 rue de Varenne

75007 Paris

Tél : 01 44 39 74 10

www.corep-orientation.org

Et sur les réseaux sociaux :  